

**République Française**  
**Département de l'Hérault**  
**Commune de SAINT GUILHEM LE DESERT**

Date de la convocation : 12/10/2022

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 20 OCTOBRE 2022**

N° 44.2022

Membres en exercice : 11

Présents : 8 Absents : 1

Représentés : 2 Pour : 10

Contre : 0 Abstention : 0

L'An Deux Mille Vingt Deux le Vingt Octobre à 18 heures  
 le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
 sous la présidence de M. Robert SIEGEL, Maire,

**Présents** : SIEGEL R, MORESMAU JP, MINAZZO D, HOMBERT B, THEULE JC,  
 VEDEL P, GILHET B, QUEVREUX M

**Absents représentés** : STEHLE C. procuration à SIEGEL R, KROGSDAHL A procuration  
 à MORESMAU JP

**Absents** : NICAISE V.

**Objet : Travaux de restructuration Théâtre de Verdure : choix du maître d'oeuvre**

L'ensemble multi-activité du Théâtre de Verdure est un atout exceptionnel pour la vie associative, culturelle et festive du village.

Cet équipement municipal très apprécié de la population souffre de vétusté et nécessite une rénovation que la municipalité souhaite entreprendre.

L'objectif du projet s'inscrit dans une rénovation progressive et de mise aux normes de l'ensemble des composantes du Théâtre de Verdure. Une concertation avec les habitants et les associations vient de se terminer et a permis de projeter les travaux à réaliser.

Afin de mettre en œuvre ce projet et qu'il puisse être mené à bien, des devis ont été demandé à différents cabinets d'architectes pour assister la commune dans la mission de maîtrise d'œuvre.

Après étude des devis, le cabinet «Dieu & Bicho» domicilié à 25 rue des Arnaud à Aniane a retenu toute l'attention du Conseil. En effet le devis maximum présenté satisfait à toutes les exigences et qualités professionnelles attendues. Il comprend des éléments susceptibles de non réalisation (comme « signalétique et mobilier ») qui viendraient en déduction. M. le Maire propose donc de retenir ce cabinet dont les honoraires se présentent ainsi :

Montant prévisionnel des travaux	200 000 € Ht
Mission de base (13% du montant prévisionnel)	26 000 € Ht
Missions complémentaires	9 600 € Ht
Notice paysagère, OPC, Signalétique & mobilier	
Total Mission assistance MO	35 600 € Ht

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré  
 Le conseil Municipal :

- Décide de retenir le cabinet «Dieu & Bicho» pour exercer la mission de maîtrise d'œuvre pour le projet de restructuration du Théâtre de Verdure pour un montant de 35 600€ HT (42 720 € TTC),

- Autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette opération,

- Indique que les crédits budgétaires seront inscrits au budget de la commune.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le .....

Fait & délibéré à Saint-Guilhem, Jour, Mois, An que dessus.

Le Maire,  
SIEGEL R.



*[Handwritten signature]*

<b>MORESMAU JP.</b> <i>[Signature]</i>	<b>BRUNEL MINAZZO D.</b> <i>[Signature]</i>	<b>HOMBERT B.</b> <i>[Signature]</i>	
<b>THEULE JC.</b> <i>[Signature]</i>	<b>GILHET B.</b> <i>[Signature]</i>	<b>VEDEL P.</b> <i>[Signature]</i>	
<b>NICAISE V.</b>	<i>P.O.</i> <b>KROGSDAHL A.</b> <i>[Signature]</i>	<i>Do</i> <b>STEHLE C.</b> <i>[Signature]</i>	<b>QUEVREUX M.</b> <i>[Signature]</i>